

## **RAPPEL POUR LA RENTREE**

Les passages à l'infirmierie se font en priorité pendant les pauses et pendant les heures des repas.

Les passages pendant les heures de cours sont réservés aux strictes urgences, à savoir que des maux de tête (sauf migraines), les maux de dents et maux de ventres, ne sont pas des urgences.

Les élèves qui rentrent à domicile pour raison médicale ne pourront quitter l'établissement qu'accompagné d'un de leur parents. Si les parents ne peuvent venir, les élèves sont autorisés à sortir de l'établissement avec une tierce personne avec une autorisation écrite d'un des parents datée du jour et signé. Cette autorisation peut arriver par mail (scanner l'autorisation écrite à l'adresse suivante : [ce.0080039z@ac-reims.fr](mailto:ce.0080039z@ac-reims.fr)) ou par fax au 03.24.39.50.38.

Lors de l'inscription ou de la réinscription vous n'avez pas pensé à remplir le coupon réponse de l'infirmierie pour que l'infirmière vous recontacte.

N'hésitez pas à me contacter tout au long de l'année pour tout problème médical afin que vous enfant puisse suivre une scolarité la plus épanouie possible.

Contact : Madame MASSART Sandrine

Infirmière EDUCATION NATIONALE

LYCEE PAUL VERLAINE

03.24.39.50.30